

# **Le bien-fondé du commerce négrier français, selon Gérard Mellier, Subdélégué de l'intendance de Bretagne (1716)**

D'ailleurs la Nigritie est une grande région d'Afrique divisée en plusieurs royaumes, dont les peuples sont si nombreux qu'il leur serait difficile de subsister si par le trafic d'esclaves ils n'étaient déchargés tous les ans d'une partie de ceux qui l'habitent, ces peuples étant accoutumés à se faire la guerre les uns aux autres, ils se porteraient à faire mourir les captifs qu'ils font pendant la guerre, sans qu'ils se trouvent obligés de les conserver pour les vendre ou les échanger contre les denrées et les marchandises que nous leur envoyons par nos vaisseaux.

(...)

Les motifs de ces édits sont fondés sur ce que la traite des nègres qu'on porte aux îles de l'Amérique est absolument nécessaire pour la culture des sucres, tabacs, cotons, indigos et autres denrées qui sont apportées de ces pays en France. Ce commerce qui par la vénalité des hommes les rend comparables aux Bestiaux, ne serait pas autorisé sans le besoin indispensable qu'on a de leur service dans nos colonies et sans que les nègres que nous y transportons sortent de l'erreur et de l'idolâtrie pour y recevoir le Baptême, et qu'ils y sont instruits avec soin dans la Religion Romaine par les prêtres et les missionnaires préposés à cet effet.

MELLIER (Gérard), Réponses au mémoire présenté à Nos seigneurs du Conseil Royal de la Marine concernant les nègres esclaves que les officiers et habitants des colonies françaises de l'Amérique amenèrent en France pour leur service, 1716.

Texte original :

[<http://staraco.univnantes.fr/fr/ressources/documents/m%C3%A9moire-m%C3%...>

Source : Archives Départementales de Loire-Atlantique, C742/38/8 Chambre de Commerce de Nantes

## **Éclairage**

**Nigritie** : Région d'Afrique allant du Mali au Soudan actuels.

## **Présentation :**

*[Le bien-fondé du commerce négrier français, selon Gérard Mellier, subdélégué de l'intendance de Bretagne \(1716\)](#)*